



Programme des Douanes et de l'Accise

Aperçu

Le mandat du Programme des Douanes et de l'Accise de la GRC consiste à appliquer, au Canada et à la frontière canado-américaine, les lois visant :

- la circulation internationale de marchandises;
- la fabrication, la distribution ou la possession illicites de produits de contrebande (y compris de produits du tabac et de spiritueux);
- le trafic illicite de produits de haute technologie et de biens stratégiques tels que des armes chimiques, biologiques et nucléaires;
- ainsi que les règlements imposant des barrières non tarifaires (permis) à la circulation internationale des marchandises.

Les réalités frontalières

La GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada sont toutes deux chargées d'assurer la sécurité frontalière. Elles sont soutenues dans leurs efforts par les équipes intégrées de la police des frontières (EIPF), composées d'agents du Canada et des États-Unis et situées stratégiquement le long de la frontière canado-américaine.

Le Canada et les États-Unis partagent la frontière non défendue la plus longue au monde. Celle-ci s'étend sur près de 9 000 kilomètres de terre et d'eau.

Notre partenariat commercial avec les États-Unis est le plus important au monde. Tous les jours, plus de 300 000 personnes et plus de 1,5 milliard de dollars de biens et services traversent la frontière.

Partenariats

Le Programme privilégie les partenariats nationaux et internationaux afin de réagir le plus efficacement possible aux enjeux policiers et de sécurité, et met en oeuvre des initiatives de sensibilisation auprès des collectivités pour faire mieux connaître le rôle de la GRC en matière de criminalité transfrontalière et de sécurité nationale.

Services assurés par le centre de décision des Douanes :

- élaborer et mettre en oeuvre des politiques à l'appui des modifications législatives;
- surveiller les enquêtes à risque élevé;
- examiner l'information criminelle et produire des renseignements;
- élaborer et offrir des cours de formation.

En Bref

- Les produits prohibés ou de contrebande le plus souvent introduits au Canada

comprennent les armes à feu, le tabac, l'alcool, la monnaie, les drogues et les bijoux.

- Les enquêtes visant la sécurité nationale et le crime organisé sont des priorités pour le Programme.

- Environ 80 % des exportations canadiennes sont destinées aux États-Unis, alors que près de 70 % de nos produits importés proviennent des États-Unis.